

DEPARTEMENT  
DE LOIR-ET-CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

ARRONDISSEMENT  
DE BLOIS

CENTRE  
DEPARTEMENTAL  
DE GESTION DE LA  
FONCTION  
PUBLIQUE  
TERRITORIALE

L'An deux mil vingt cinq le **10 avril 2025**, à **14h30**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni au siège du Centre Départemental de Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Eric MARTELLIERE

Date de la convocation : Nombre de membres en exercice : 26

5 mars 2025

**Membres présents :**

Date de la réunion :

**10 avril 2025**

**Titulaires** : Annick BARRÉ, Gérard CHOPIN, Joël DEBUIGNE, Jean-Michel DEZELU, Michèle GAUTHIER, Alain GOUTX, Claire GRANGER, Nicole JEANTHEAU, Cécilia NAUCHE, Vincent ROBIN, Christophe THORIN,

**Suppléants** : Gérard CHAUVEAU, Anne-Marie THEVENET, Eric BARDET, Tania ANDRÉ, Jean-Claude CHADENAS, José ABRUNHOSA

**Suppléants excusés** : Solange VALLÉE, Isabelle SOIRAT, Jean-Albert BOULAY, Stéphane LEDOUX

**Pouvoirs :**

Jacques BOUVIER a donné pouvoir à Nicole JEANTHEAU  
Jean-Marc MORETTI a donné pouvoir à Christophe THORIN  
Pascal HUGUET a donné pouvoir à Vincent ROBIN  
François FROMET a donné pouvoir à Joël DEBUIGNE  
Corinne GARCIA a donné pouvoir à Claire GRANGER  
Marie-Agnès FERET a donné pouvoir à Annick BARRÉ  
Karine MICHOT a donné pouvoir à Jean-Michel DEZELU

**N°14.2025**

**Membres titulaires excusés** : Nelly ANTOINE, Thierry BENOIST, Jacques BOUVIER, Marie-Agnès FERET, François FROMET, Corinne GARCIA, Pascal HUGUET, Catherine LHÉRITIER, Karine MICHOT, Jean-Marc MORETTI, Marie-Pierre BEAU, Marie-Agnès FERET

Objet de la délibération :

**Finances – Budget  
Principal – Budget  
Primitif 2025**

Participait également à la réunion Isabelle ROSSI-MICHEL, Conseillère aux décideurs locaux.

Joël DEBUIGNE a été désigné secrétaire de séance.

(Rapporteur : Eric MARTELLIERE, Président)

Le Président, M. Eric MARTELLIERE, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB), pour l'exercice 2025, s'est tenu lors de la séance du 6 février 2025, soit conformément aux obligations légales, dans les deux mois précédent le vote du budget.

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le budget primitif est un acte par lequel sont prévues et autorisées, par le Conseil d'Administration, les recettes et les dépenses d'un exercice.

## En section de fonctionnement

### Les dépenses réelles de fonctionnement

Le montant prévisionnel 2025 s'élève à 3 263 k€, soit un montant en baisse (+ 80 k€) au regard du montant voté pour l'exercice 2024 (3 183 k€).

Pour les chapitres les plus significatifs :

- **Chapitre 011 [Charges à caractère général]** : le montant proposé à 568 k€, il est en augmentation de 17% (+61 k€).

Cette variation est essentiellement liée à l'ajustement des crédits dédiés aux remboursements des coût lauréats. Au regard de 2024, une augmentation de 47 k€ a été constaté.

- **Chapitre 012 [Charges de personnel]** : il est projeté au global, à 2 173 k€, soit une baisse de - 10 k€ au regard de la construction budgétaire 2024.

Il est précisé que les éléments suivants sont pris en compte :

- la réforme des secrétaires généraux de mairie,
- la poursuite de la politique d'attractivité salariale par l'évolution raisonnée du RIFSEEP,
- l'augmentation du taux patronal de la CNRACL de 4 points chaque année pendant 3 ans (Loi de Finances 2025 => rétroactivité au 1<sup>er</sup> janvier 2025)

Pour rappel et information, ce chapitre enregistre à la fois les traitements :

- des agents du centre de gestion,
- des Fonctionnaires Momentanément Privés d'Emploi (FMPE) pris en charge,
- les intervenants aux concours organisés par le CDG 41.

- **Chapitre 65 [Autres charges]** : il affiche, au global, une augmentation de + 42 k€ (+8,9%), au regard de l'année 2024. Cette variation est essentiellement liée à l'ajustement des crédits dédiés à l'exercice du droit syndical. Il est constaté que les collectivités, en fin d'année 2024 et début 2025 ont demandé des remboursements relevant des exercices du droit syndical de leurs agents des années antérieures.

### Les recettes réelles de fonctionnement

Le montant prévisionnel 2025 s'élève à 2 327 k€, est en baisse de - 154 k€ (- 6 %) au regard de la prévision budgétaire 2024 (2 481 k€).

Pour les chapitres les plus significatifs :

- **Chapitre 70 [Produits des services]** : il est légèrement stable au regard de la prévision 2024. Pour le principal, cette prévision est liée à l'augmentation du poste des cotisations additionnelles et obligatoires ainsi qu'une stabilité des produits suivants :

- produit perçu au titre des prestations *Secrétaires de mairie itinérantes*,
- produit relatif à la prestation *archivage*,
- produit des prestations de *conseil en organisation*,
- produit perçu au titre du *document unique*.

- **Chapitre 74 [Dotations, subventions et participations]** : il est en baisse de - 165 k€ (- 62%) au regard de la prévision 2024. Pour le principal, cette variation est liée à la baisse des contributions pour les FMPE ainsi que l'absence de versement du FIPHFP (-77 k€) au regard de 2024.

### En section d'investissement

La construction budgétaire 2025 est peu ou prou identique à celle de 2024. Les propositions de dépenses d'investissement sont financées par autofinancement et il n'est pas fait recours à l'emprunt.

- Les *dépenses prévisionnelles* s'élèvent à hauteur de 126 k€, pour les opérations réelles entièrement auto-financées et de 2 k€ pour les opérations d'ordre.
- Les *recettes prévisionnelles* de l'exercice s'élèvent à hauteur 6 k€ pour les opérations réelles (recettes FCTVA) et 118 k€ pour les opérations d'ordre.

A noter, pour l'exercice 2025, une prévision d'opération de reprise de provision à hauteur de 234 k€ est réservée au titre de la gestion des Fonctionnaire Momentanément Privés d'Emploi – FMPE : fin de la prise en charge en juillet 2025.

Le vote du budget primitif s'effectuant par chapitre, vous trouverez ci-dessous une présentation du projet de budget par section et par niveau de vote :

### Section de fonctionnement

#### Dépenses

Chapitre	Libellé	BP 2024	Projet BP 2025
011	Charges à caractère général	484 000,00	568 000,00
012	Charges de personnel	2 184 200,00	2 173 800,00
65	Autres charges de gestion courante	463 578,00	507 000,00
66	Charges financières	-	-
67	Charges exceptionnelles	50 000,00	15 000,51
<b>Total opérations réelles</b>		<b>3 183 778,00</b>	<b>3 263 800,51</b>
68	Dotation aux provisions	-	-
68	Dotation aux amortissements	118 000,00	118 000,00
023	Virement à la section d'investissement	-	-
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>3 301 778,00</b>	<b>3 381 800,51</b>

#### Recettes

Chapitre	Libellé	BP 2024	Projet BP 2025
013	Atténuations de charges	15 000,00	15 000,00
70	Produits des activités	2 212 000,00	2 217 000,00
74	Dotations, subventions, participations	254 000,00	95 000,00
75	Autres produits de gestion courante	-	-
<b>Total opérations réelles</b>		<b>2 481 000,00</b>	<b>2 327 000,00</b>
77	Quote part des subv. d'inv. transférées	1 945,00	1 945,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	70 000,00	234 012,00
002	Excédent reporté	748 833,00	818 843,51
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>3 301 778,00</b>	<b>3 381 800,51</b>

### Section d'investissement

#### Dépenses

Chapitre	Libellé	BP 2024	Projet BP 2025
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-
20	Immobilisations incorporelles	41 000,00	15 100,00
21	Immobilisations corporelles	109 000,00	111 500,00
23	Immobilisations en cours	-	
	<b>Total opérations</b>	<b>150 000,00</b>	<b>126 600,00</b>
139	Quote part des subv. d'inv. transférées	1 945,00	1 945,00
15	Provisions	70 000,00	234 012,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>221 945,00</b>	<b>362 557,00</b>

#### Recettes

Chapitre	Libellé	BP 2024	Projet BP 2025
13	Subventions	12 000,00	10 080,00
15	Provisions	-	-
28	Amortissements	118 000,00	118 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 915,24	6 320,86
021	Virement de la section de fonctionnement	-	-
001	Excédent reporté	1 380 256,28	1 415 628,18
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 507 171,52</b>	<b>1 550 029,04</b>

Il est alors procédé au vote :

Votants : 25

Pour : 25

Contre : 0

Au vu des éléments susvisés, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité décident :

- **d'approuver**, au titre de l'exercice 2025, le budget principal du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher en équilibre pour la section de fonctionnement et en suréquilibre de recettes pour la section d'investissement :

- **Section de fonctionnement**
  - Dépenses : 3 381 800,51 €
  - Recettes : 3 381 800,51 €
- **Section d'investissement**
  - Dépenses : 362 557 €
  - Recettes : 1 550 029,04 €

- de confirmer que le budget est voté par chapitre,

- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,  
Le 10 avril 2025

Le Président,

  
Eric MARTELLIERE



Publié ou notifié le : *25 Avril 2024*  
Exécutoire le : *25 Avril 2024*

Le Président soussigné certifie  
sous sa responsabilité le  
caractère exécutoire de l'acte

Le Président

  
Eric MARTELLIERE



Accusé de réception en préfecture  
041-284100070-20250410-14-2025-DE  
Date de télétransmission : 23/04/2025  
Date de réception préfecture : 23/04/2025

